

# Webinaire Pass Culture et bibliothèques

## 18/02/2022

### Introduction

<https://pass.culture.fr/>

Le Pass Culture est à la fois :

- Une offre financière pour les jeunes de 15 à 18 ans (dite « offre individuelle »)
- Une offre financière pour les établissements scolaires accueillant ces jeunes (dite « offre collective »)
- Une application permettant de recenser les offres culturelles, qu'elles soient payantes et éligibles au dispositif Pass Culture ; ou gratuites et destinées simplement à être promues vers ce public jeune ou scolarisé.

Initialement limité aux jeunes de 18 ans, le pass culture a été étendu aux jeunes de 15 à 17 ans récemment. Très orienté « offres payantes » au départ (librairies, spectacles...), il s'ouvre désormais largement aux propositions culturelles gratuites (animations en bibliothèque, inscription en bibliothèque gratuite pour les mineurs...).

Le livre est le grand gagnant du pass culture, avec des chiffres qui donnent le vertige : 80% des réservations sur le pass culture concernent l'achat de livres, pour **6 millions de livres achetés et 600 000 utilisateurs**. 3 000 librairies sont référencées sur l'application. Surnommé « pass manga » (54% des livres achetés avec le pass culture sont des mangas), le dispositif est énormément utilisé pour ce genre littéraire mais aussi pour d'autres, et pour d'autres secteurs culturels, plus inattendus : l'achat d'instruments de musique est la 3<sup>e</sup> activité culturelle pour laquelle le pass culture est utilisé.

Aujourd'hui, seulement 376 bibliothèques sont référencées sur le pass culture.

Le pass culture est pensé comme une application avant tout (même s'il est possible de consulter les offres sur ordinateur ! <https://passculture.app/accueil> ), il est nécessaire d'activer la géolocalisation pour avoir les offres près de chez soi. Sinon on peut faire une recherche par lieu et définir un rayon autour de ce lieu (ex : Tours, 100 km).

### Crédits financiers

#### Offre individuelle

Pour un jeune de 18 ans : 300€.

Pour un jeune de 17 ans : 30€.

Pour un jeune de 16 ans : 30€.

Pour un jeune de 15 ans : 20€.

#### Offre collective

Chaque établissement dispose d'un crédit de dépense alloué en fonction des effectifs de la 4<sup>e</sup> à la Terminale.

[Tapez ici]

## En pratique

### Pour les activités collectives payantes

Une collectivité publique organise un évènement payant pour les établissements scolaires. Ex : atelier d'écriture avec un auteur.

- La collectivité paye l'auteur pour sa venue et signale l'évènement dans l'application Pass Culture.
- Un établissement scolaire réserve l'activité via l'application et utilise son crédit « pass culture » pour s'acquitter du droit d'accès à l'activité.
- La société Pass Culture rembourse la collectivité du montant de l'offre.

### Pour les offres individuelles payantes

Une collectivité organise un concert dont l'accès est payant.

- La collectivité signale l'évènement dans l'application Pass Culture
- Le jeune réserve sa place via l'application en utilisant son crédit culturel
- La société Pass Culture rembourse la collectivité du montant de la place.

### Pour les offres gratuites

Il n'y a pas de débit sur le crédit Pass culture de l'établissement ou de l'individuel. Il n'y a pas non plus de remboursement à la collectivité organisatrice. L'application Pass Culture ne sert que de « caisse de résonance » à l'activité.

## Qui peut signaler les offres culturelles ?

### Un seul compte par collectivité

La création d'un compte se fait sur l'interface <https://passculture.pro/>.

C'est la structure juridique qui crée un compte, puis qui administre les différents lieux. Ex : pour une commune : 1 compte pour la commune, puis les différents lieux relevant de la commune : musée, bibliothèque, salle de spectacle...

- ⇒ Nécessaire de se rapprocher de sa collectivité avant de créer un compte pro. Il sera nécessaire d'entrer le n° de SIREN, et dans le cas d'enregistrement d'une offre payante, le RIB de la collectivité.

### Rôle des bibliothèques départementales

Actuellement en discussion : la possibilité pour les bibliothèques départementales d'administrer les bibliothèques de leur réseau sur l'interface Pass culture, pour faciliter la prise en main par le réseau.

## Avantages

Pourquoi signaler ses offres culturelles gratuites sur l'application pass culture ? Pour bénéficier de la force de frappe de l'application qui est massivement utilisée (**1,4 millions de jeunes inscrits**) et se faire connaître de ce public (15-18 ans) plutôt difficile à capter en bibliothèque. On peut valoriser l'inscription gratuite pour les mineurs, l'offre numérique Nom@de, les actions culturelles qui s'adressent spécifiquement aux jeunes ou qui peuvent les séduire, etc.

## Tout savoir

Une FAQ très complète ici : <https://aide.passculture.app/hc/fr/categories/4412007116945-Acteurs-culturels>